

Agenda 2014-2015

06 septembre 2014 : Forum des associations

10 heures – 17h heures /Gymnase de la Malmedonne

21 septembre 2014 : Randonnée pédestre et culturelle par la voie royale

13h30/19h : Accessible en famille (5 kms)

« Les rigoles, les fermes, les sites historiques & concert à l'église Saint-Sauveur »

28 novembre 2014 : Veillée Villageoise

juin 2015 : Fête au village

Toute l'année, nos ateliers sont ouverts à tous : « HISTOIRE - ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION - MANIFESTATION - INTERNET »

Retour sur la fête au village 2014

Soirée réussie : la pluie ne s'est pas invitée à la soirée pour le plaisir de tous. De nombreuses animations étaient organisées pour les enfants. Le clown jongleur acrobate a déambulé avec son triporteur sonorisé. La musique de José MODESTE nous a permis de danser jusqu'à minuit.



Merci à l'association de Twirling bâton, du soutien de la municipalité et de nos partenaires : AUCHAN -LE RESTAURANT « LE VILLAGE » - L' AQUAFFURE- GIBILOBLA LA LIBRAIRIE DU CENTRE - LA GRANDE RECREE - RIBAMBELLE - CREDIT MUTUEL

Bulletin de réservation : RANDONNEE PEDESTRE et CULTURELLE & CONCERT

Nom/prénom _____

Adresse _____

Tél _____

Mail _____

Nombre de personnes : Adultes Enfants

Randonnée Concert (cochez vos choix)

Bulletin d'adhésion

L'histoire et l'environnement de Maurepas vous intéressent, rejoignez-nous !!

Nom/prénom _____

Adresse _____

Tél _____

Mail _____

COTISATION : 16 € par personne 26 € par couple

INSCRIPTION AUX ATELIERS : HISTOIRE - ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION - INTERNET

(Entourez votre choix) DISTRIBUTION DU TAMBOUR DANS VOTRE QUARTIER

Nous avons besoin de renforcer les équipes, n'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre.

Association loi 1901 enregistrée sous le n° 1613 le 30 juin 1970 par la sous-préfecture de Rambouillet

Agréée au titre de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie

(Arrêtés préfectoraux du 05.04.78) <http://www.maurepas-histoire.net> maurepas.histoire@gmail.com

Présidente Maité VANUS 06 61 39 09 26 01 30 62 63 99 Siège social : 5 ch. des Petits Fossés 78310 Maurepas



Maurepas d'hier et d'aujourd'hui

Association pour la promotion du patrimoine historique et environnemental

Tambour - septembre 2014

RANDONNEE PEDESTRE et CULTURELLE PAR LA VOIE ROYALE

JOURNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE

« Les rigoles, les fermes, les sites historiques & concert à l'église Saint-Sauveur »

Dimanche 21 septembre 2014 13h30/19h : Accessible en famille (5 kms)

Rendez-vous 13h30 Place Riboud, en face de l'église Notre-Dame.

Organisée avec le concours du service culturel de la ville de Maurepas, de l'association Les Conteuses du Bois Joli, de l'association Ensemble Vocal de l'Eneïde et de l'équipe d'accueil de l'église Saint-Sauveur et avec le soutien des propriétaires des fermes.

Nous suivrons les rigoles royales en passant par les places des anciennes mares et visiterons les fermes « d'en haut » exceptionnellement ouvertes au public.

Une exposition sera proposée sur le patrimoine de Maurepas et sur la vie des fermes : présentation des anciens outils agricoles suivis d'un goûter au rythme des conteuses du Bois Joli.



La promenade continuera vers d'autres sites historiques pour finir au pied du donjon et de l'église Saint-Sauveur datant du XI^{ème} et XII^{ème} siècle. Pour clôturer cette après-midi, l'Ensemble Vocal de l'Eneïde nous proposera un concert à l'église Saint-Sauveur à 19h. (Cantate N°4 de Jean Sébastien Bach...) (Entrée libre)

Réservations : maurepas.histoire@gmail.com

Maité Vanus 06 61 39 09 26 Marie-Noëlle Guislain 06 07 37 71 72

Pour la randonnée : RES souhaitable afin d'organiser au mieux la balade.

Pour le concert : RES indispensable en raison des places limitées

Comme chaque année, l'Equipe d'Accueil St Sauveur assure l'ouverture des portes de l'église St Sauveur, pour les Journées du Patrimoine : Découverte de ses 1000 ans d'histoire.

-Samedi 20/09/14: 10h-12h30 /14h30-18h30.

-Dimanche 21/09/14 :10h-12h30 14h30-17h00.



L'art dans la ville :

Restauration de la sculpture dite « Les Ibis » de Gérard RAMON

La rentrée sera une nouvelle étape pour la poursuite de cette souscription. Une opération est mise en place pour financer une partie de cette restauration. Le magasin Auchan Maurepas a décidé de créer un sac cabas, dont 1€ de la vente sera reversée à la Fondation du Patrimoine.

Ainsi, le magasin pourra contribuer à la restauration «des Ibis à la hauteur de 5000€.



La souscription continue avec l'aide de la Fondation Patrimoine et de la Mairie pour la restauration de l'œuvre de Gérard RAMON.

La mairie nous a transmis un courrier de recommandation, pour la collecte de fonds afin de nous aider vis-à-vis des entreprises, commerces et riverains. Nous aimerions beaucoup vous associer à ce projet afin que cette pièce unique retrouve sa place dès 2015. Vous pouvez envoyer vos dons soit directement à la Fondation Patrimoine, soit par notre intermédiaire. Nous vous tiendrons informés des sommes récoltées. Toute donation bénéficie d'une réduction d'impôt. Que vous soyez habitant, particulier ou entreprise, vous pouvez faire un don. Cette sculpture en cuivre martelé espère bientôt réintégrer le patrimoine de Maurepas.

Déductions pour les impôts sur le revenu :

PARTICULIERS : Un don de 100 € (-66%) Une dépense réelle de 34€.

SOCIETES : Un don de 1000 € (-60%) une dépense réelle de 400€

Patrimoine- Histoire - Environnement - Urbanisme

Dossier de l'aire des Nomades "Pictérie" :

Le tribunal a une nouvelle fois rejeté notre requête déposée à la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Cette décision n'est pas anodine, elle rend de ce fait cette réalisation valable et incontestable. Ces équipements sont aujourd'hui sous la tutelle des communautés de commune. Qu'advient-il demain si l'autorité évolue, comment pourrions nous contester une évolution, une pérennisation, une extension puisque le tribunal a jugé légale cette aire d'accueil. Nous avons fait le choix de poursuivre notre action en pourvoi en Cassation auprès du Conseil d'Etat avec les autres associations du collectif dans l'espoir d'être entendus.

Requête : Non-conformité au plan d'occupation des sols (POS)

La non constructibilité dans la bande des 50 m en lisière d'un massif forestier de plus de 100 ha (Proscrite par le SDRIF).

Dossier de la ferme de la Tour :

Mr Le Maire nous a informés de son choix d'arrêter la procédure en cours d'appel et de prendre acte de la décision du tribunal d'annuler le permis des travaux.

Suite à nos rencontres avec Mr le Maire, il a été convenu d'établir un dialogue avec le propriétaire et l'ensemble des protagonistes.

Ce site fait partie des éléments principaux du patrimoine historique de la commune, au pied du donjon inscrit aux monuments historiques. Il ne serait pas concevable qu'il n'en soit pas tenu compte.



Nous sommes conscients des difficultés que cela présente mais il existe des solutions équitables qui méritent d'être étudiées telles que des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine « A V A P ».

Arrêt de notre recours gracieux : Permis de construire sur Villeneuve :

Nous nous réjouissons que le Maire ait décidé d'annuler ce permis de construire pour non-conformité à la réglementation.

Plan local d'urbanisme :

Aucune décision n'a encore été prise par la nouvelle municipalité quant à la reprise du P.L.U. Dans l'état actuel, c'est donc le texte adopté le 31/01/13 qui est applicable. Nous sommes donc contraints de maintenir notre recours contentieux du 26 /07/2013 contre le PLU de MAUREPAS pour la sauvegarde du patrimoine.

Mr Maire s'est engagé lors de nos rencontres avec ses adjoints, Mme Rocher, Mr Guillot, à nous convier aux réunions afin d'étudier ensemble le devenir de l'environnement et du patrimoine de Maurepas.